

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DOM (MISSION RU)

 44 rue Molitor - 54000 NANCY

Rémi BERNARD
Directeur

Laurent LEROY
Directeur adjoint

Stéphanie ARNOUX
Cheffe de service

MISSION

Réalisation d'actions individuelles et/ou collectives, en partenariat avec les financeurs, destinées :

- À élaborer avec les publics accueillis un parcours d'insertion professionnelle et contribuer ainsi à la mise en œuvre de leur projet,
- À faciliter le retour à la vie professionnelle en levant les freins à l'emploi.

FINANCEMENT

Financement Conseil Départemental 54

ACTIONS EFFECTUÉES

Financement Conseil Départemental 54

Accompagnements socioprofessionnels Référent Unique – Public spécifique – Nancy Couronne

177 accompagnements en flux continu pour des bénéficiaires du RSA sans domicile fixe.

ÉQUIPE

DOM

Encadrement	0,10
Intervenants sociaux	1,25
Secrétariat	0,13
Total.....	1,48

ETP

ACTIVITÉ

169 personnes accompagnées :

40 femmessoit **23 %**

129 hommes soit **77 %**

82 personnes ont quitté le dispositif, dont :

6 personnes ont accédé à une activité professionnelle

39 personnes ont été réorientées

37 sorties autres (Sortie RSA, déménagement, incarcération, etc.)

91 personnes sont toujours suivies au 31 décembre 2025

4 personnes sont en veille au 31 décembre 2025

MISSION DOMICILIATION SANS HÉBERGEMENT

ACTIONS EFFECTUÉES

Accompagnements socioprofessionnels

58 ménages bénéficiaires de domiciliation sur l'année 2025 soit **107 personnes accompagnées**

ACTIVITÉS

107 personnes accompagnées :

7 femmessoit **7 %**

91 hommessoit **85 %**

9 couples sans enfantssoit **8 %**

76 personnes ont quitté le dispositif, dont :

7 personnes ont accédé au logement

15 personnes ont été réorientées

54 sorties autres (Sortie volontaire, non-adhésion, incarcération, etc.)



TABLE DES MATIERES

1	L'accompagnement dans le cadre du RSA	2
1.1	Conditions de prise en charge	3
1.2	Modalités de rencontre	3
1.3	L'accompagnement individuel	4
1.4	L'accompagnement collectif	4
1.5	Le rôle du STI	5
2	L'accompagnement dans le cadre de la domiciliation sans hébergement.....	5
2.1	Les critères de prise en charge	5
3	L'activité en quelques chiffres.....	6
3.1	Les personnes accompagnées selon leur genre	6
3.2	L'âge.....	7
3.3	La situation familiale des personnes accompagnées	7
4	La formation des professionnels	8
5	Conclusion et perspectives	9

LA MISSION DOMICILIATION

La mission Domiciliation a pour vocation d'accompagner des personnes en situation d'errance, de rupture d'hébergement sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Il existe deux types d'accompagnement distincts mais présentant des caractéristiques similaires :

- ⇒ La convention ASP (Accompagnement Socioprofessionnel) DOM, contractualisée avec le Conseil Départemental, qui s'inscrit sur la modalité Mobilisation sociale, telle que définie dans le PDI-PTI : « publics rencontrant des difficultés sociales et de santé importante, freinant leur accès à l'emploi ». Il s'agit là d'accompagner les bénéficiaires du RSA, domiciliés dans des institutions dédiées à la population SDF.
- ⇒ La domiciliation sans hébergement qui accompagne et domicilie des personnes isolées en situation de rupture d'hébergement sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Le public concerné

Le public cible de ses deux types d'accompagnement sont les personnes en situation de rupture d'hébergement ou d'errance sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Ces populations peuvent être amenées à fréquenter d'autres dispositifs de veille sociale tels que l'accueil de jour du 34 d'la rue, les Repas du soir, la Halte de nuit ou émarger sur des dispositifs de mise à l'abri dans le cadre d'un hébergement d'urgence.

Les professionnels accompagnent exclusivement des personnes isolées, seules ou en couple et majeures.

La situation de rupture d'hébergement peut s'expliquer par :

- ⇒ Une rupture familiale
- ⇒ Une rupture conjugale avec ou sans violences
- ⇒ Une sortie d'incarcération
- ⇒ Une entrée dans la majorité des nouveaux majeurs issus de la Protection de l'Enfance
- ⇒ Une situation d'errance installée
- ⇒ ...

1 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU RSA

Les conseillers prennent en charge les personnes domiciliées dans les institutions dédiés aux personnes Sans Domicile Fixe (Accueil de jour, CCAS de Nancy, 44 rue Molitor). Ils sont mandatés par le Conseil Départemental en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA et assurent leur accompagnement socio-professionnel.

Les professionnels conseillers accompagnement les personnes dans le cadre de leur accompagnement RSA et deviennent ainsi Référents Uniques de leur situation au sein de leur situation socioprofessionnelle.

En lien avec le Service Territorial Insertion du Conseil Départemental qui pilote la mission, les Référents Uniques de la situation rencontrent mensuellement les personnes et les accompagnent dans leur projet porté prioritairement vers l'accès à un hébergement.

1.1 CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les personnes accompagnées dans le cadre de la Mission Domiciliation doivent être obligatoirement orientées par le Service Territorial Insertion.

Lorsque que le contact est pris avec la personne, le conseiller en insertion professionnel, rédige un contrat d'insertion qui engage les deux parties.

Le professionnel a pour obligation d'accompagner la personne dans son projet d'insertion en fonction des problématiques rencontrées et de ses besoins exprimés. De son côté, la personne s'engage à se mobiliser dans les démarches inscrites dans son contrat d'insertion et d'être en lien régulier avec son conseiller.

Le contrat d'insertion est convenu pour 6 mois et renouvelable tant que la situation l'exige.

En parallèle, la personne bénéficiera du RSA, allocation mensuelle, permettant de répondre financièrement à ses besoins primaires.

1.2 MODALITES DE RENCONTRE

Les conseillers en insertion professionnelle sont mandatés par le Conseil Départemental pour accompagner des personnes allocataires du RSA en situation de rupture d'hébergement (personnes à la rue, en squat ou abri de fortune, hébergées chez des tiers ou de la famille) bénéficiant d'une domiciliation au sein d'institutions telles que l'accueil de jour (34 d'la rue), Molitor ou le CCAS de Nancy.

Les personnes sont repérées par le RTI qui oriente les personnes vers la Mission Dom. Les conseillers prennent connaissance de cette orientation et des données de la personne sur Phénix (date de naissance, coordonnées, domiciliation ...).

En fonction de la domiciliation de la personne, un contact est pris par le conseiller par téléphone, mail et/ou courrier. En parallèle, un lien est fait avec les professionnels intervenant déjà auprès de la personne (34, Molitor...).

Lors de la première rencontre, le conseiller instaure le cadre de la mesure du RU RSA, explique l'accompagnement global qui va être proposé et contractualise les contours de l'intervention en fonction du projet (personnel et professionnel) de la personne. Le contrat est signé pour 6 mois, renouvelable autant de fois qu'évalué comme nécessaire. Cette convention, prenant en compte les problématiques spécifiques du public, permet de longues prises en charge au-delà des 18 mois convenus sur des conventions similaires. De même, le système de sanctions a été assoupli pour éviter des ruptures de droits impactant davantage la situation de la personne.

1.3 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Par la suite, les conseillers rencontreront à minima les personnes une fois par mois en fonction des besoins identifiés. Nous constatons une disparité dans les prises en charge du fait des problématiques rencontrées par les personnes notamment les personnes en situation de grande marginalité inscrites dans l'errance. Ce public spécifique est rencontré moins fréquemment de manière formelle, des contacts téléphoniques seront pris par les conseillers et une veille sera assurée pour savoir si les personnes s'inscrivent sur d'autres dispositifs tels que les Repas du soir, les lieux de mise à l'abri, l'accueil de jour ...

Le lien de confiance s'établira progressivement à travers l'accompagnement proposé et les obstacles, parfois nombreux, rencontré par la personne. En effet, les parcours de ce public sont régulièrement ponctués de ruptures (problèmes de santé, ruptures de droits administratifs, exclusion des dispositifs d'hébergement, incarcération ...). Le conseiller aura également à prendre en compte la manière dont la personne se sent exclue de la société et la manière dont elle retrace son parcours.

Des prestations telles que le don de colis alimentaires, l'accès à des pass Bus, les bons photos permettent de répondre aux besoins et de maintenir le lien avec les populations les plus en marge.

Des accompagnements physiques sont également proposés pour adapter la prise en charge tels que l'accompagnement à la Médecine préventive, les entretiens de préadmission en structures d'hébergement, les rendez-vous bancaires... Cela facilite en outre le lien partenarial, la maîtrise de leurs dispositifs et permet d'assurer une médiation entre l'utilisateur et le partenaire.

1.4 L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de l'accompagnement RSA, les conseillers peuvent mobiliser les personnes sur des actions collectives proposées par le Conseil Départemental ou proposées des actions en fonction de leurs appétences propres.

La participation aux actions collectives permet aux allocataires de rencontrer d'autres personnes rencontrant des problématiques parfois similaires, de rompre l'isolement et ainsi entamer une dynamique de changement.

Toutefois la population accompagnée dans le cadre de la Mission Domiciliation rencontre des problématiques marquées, les empêchant de se mobiliser dans de telles actions.

Comme les années précédentes, en 2025, les conseillers ont organisé différentes actions collectives en collaboration avec d'autres conseillers socioprofessionnels de l'AARS :

Les actions collectives proposées par les Professionnels de la mission DOM s'organisent en lien avec les professionnels de la Mission SPR et de la mission ASP. Mixer les publics permet une ouverture vers d'autres horizons et d'autres rencontres et cela permet aussi de multiplier les thèmes proposés pour ces actions. Ces actions tendent à lutter contre l'isolement, à instaurer ou réinstaurer du lien, du partage, et ouvrir les horizons de ce public laissé en retrait de notre société.

Comme les années précédentes, la mobilisation reste un enjeu à combattre : quand la personne est dans notre bureau, elle est d'accord pour participer à l'atelier, puis elle oublie la date, le thème, et le jour de l'atelier, elle est donc absente le jour J.

En 2025, 7 ateliers à la Boîte à Cuisine ont été organisés, seule 1 personne s'y est rendue.

Sur la thématique tournant autour du culturel, nous avons travaillé avec la Chargée de Relations publiques de la Médiathèque et près de 15 ateliers ont été organisés : visite de la Médiathèque, atelier kokedama, visite des laboratoires de montage et technique audio, partage d'expériences de parcours migratoire...

Nous avons aussi rencontré l'équipe de Radio Fajet. Là encore, peu de personnes ont été présentes : 1 pour l'atelier kokedama, 1 pour Fajet, 1 pour les parcours migratoires.

Cette année le jardin éphémère n'a pas eu de succès.

Côté nature, même constat : nous avons travaillé avec le CPIE de Champenoux (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) pour une sortie batraciens et promenade en forêt, il y a eu 4 inscrits, mais personne ne s'est présenté le jour de la sortie.

La randonnée au lac de Pierre Percée et la sortie multisport avec le Secours Populaire n'a attiré qu'une seule personne.

1.5 LE ROLE DU STI

Le STI est en charge de la supervision de cette mission. Il a un droit de regard sur les situations personnes et l'accompagnement qui leur est proposé, en concertation avec les conseillers.

Des comités techniques sont ainsi organisés tous les 2 mois avec la RTI. C'est l'occasion de présenter l'ensemble des situations accompagnées et d'apporter un focus sur celles identifiées comme étant plus complexes et nécessitant un regard extérieur. Des décisions pourront également être prises concernant une mise en veille (arrêt temporaire de la mesure qui peut se remettre en place à la reprise de contact de l'utilisateur), une orientation ou une réorientation vers d'autres dispositifs.

2 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA DOMICILIATION SANS HEBERGEMENT

2.1 LES CRITERES DE PRISE EN CHARGE

Historiquement, le 44 rue Molitor accueillait le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) puis le SAM (Service d'Accompagnement de la Métropole). Ces services accueillaient les personnes en situation de rupture d'hébergement, pouvait leur proposer une domiciliation et les accompagnait dans le cadre d'un projet d'hébergement ou de logement.

Depuis avril 2024, ces services ont fermé leur porte pour laisser place au dispositif 115 en cas d'urgence et aux autres dispositifs de veille sociale pour l'accès aux prestations de première nécessité et les accompagnements sociaux.

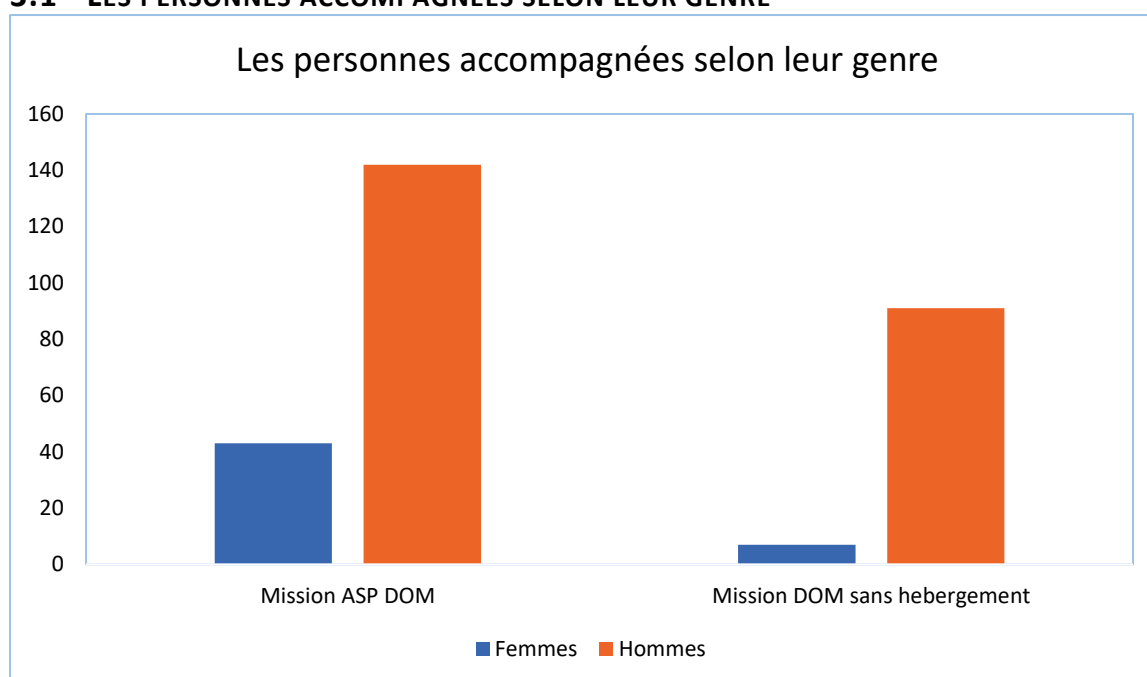
Aujourd'hui, toute personne en situation de rupture d'hébergement peut se rendre au sein des dispositifs de l'AARS (accueil de jour, 44 rue Molitor) ou se rendre au CCAS de leur commune de rattachement.

Concernant les dispositifs de l'AARS :

- ⇒ L'accueil de jour domicile et accompagne principalement les personnes en situation de grande marginalité (errance installée, ruptures d'hébergement multiples, situations complexes d'exclusion des dispositifs de réinsertion sociale
- ⇒ La domiciliation sans hébergement domicile et accompagne les personnes en situation de rupture d'hébergement avec ou sans solutions auprès de l'entourage.

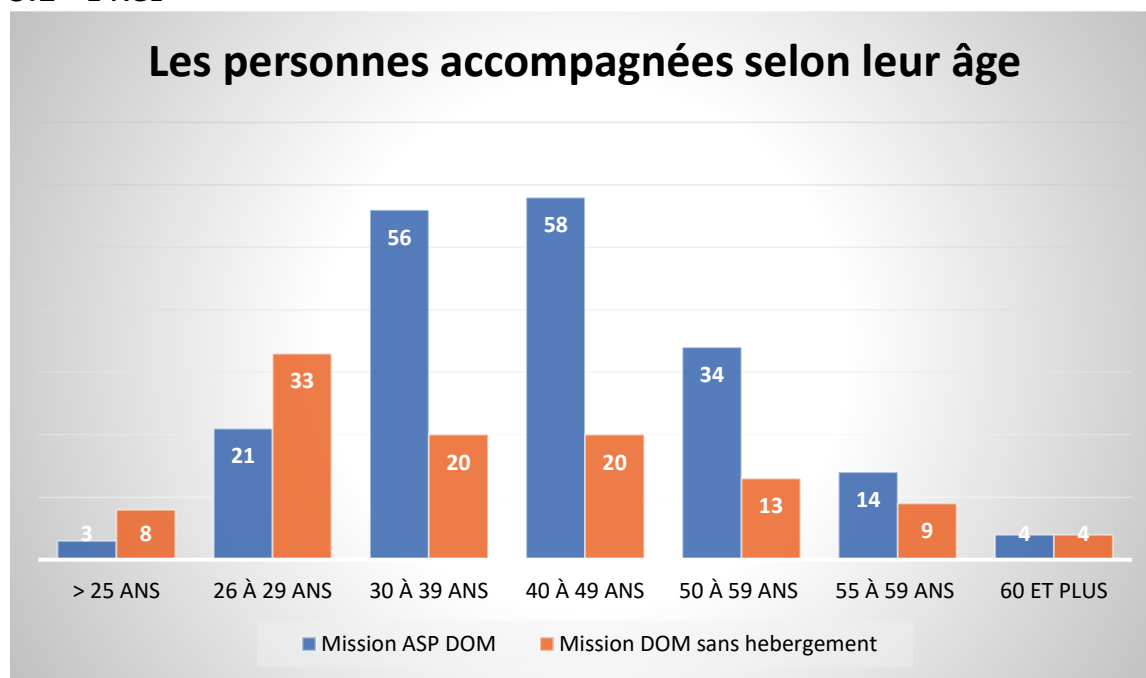
3 L'ACTIVITE EN QUELQUES CHIFFRES

3.1 LES PERSONNES ACCOMPAGNEES SELON LEUR GENRE



En termes de genre, on constate de la population accompagnée est majoritairement masculine. Cette statistique rejoint celle de l'accueil de jour, ce qui illustre que le nombre de femme est minoritaire dans la population des personnes en situation d'errance sur le territoire. Toutefois, on constate une évolution du nombre de femme par rapport à l'année précédente (23% contre 20% en 2024). Les couples sont également très peu représentés.

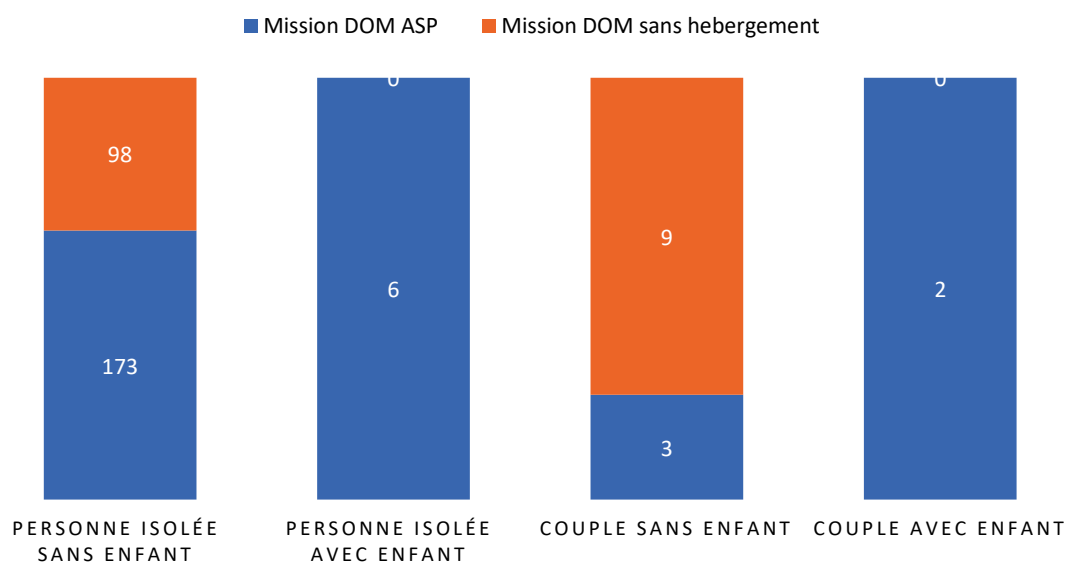
3.2 L'ÂGE



Parmi les personnes accompagnées, on constate que les tranches d'âge les plus représentées vont de 26 ans (correspondant à l'accès au droit RSA) à 55 ans. On remarque que les tendances sont les mêmes en termes de proportions pour les deux missions.

3.3 LA SITUATION FAMILIALE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

LA COMPOSITION FAMILIALE



Les personnes accompagnées sont majoritairement isolées c'est-à-dire célibataires et sans enfant, ce qui correspond au public cible des missions DOM.

4 LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Afin d'améliorer les prises en charge et d'approfondir leurs connaissances, les professionnels ont pu s'inscrire dans différentes formations au cours de l'année :

- Conférence Femmes à la Rue
- Approche éducative de l'hygiène et du logement
- Journée Promotion Santé Mentale
- Addiction et Réduction des Risques
- Journée Internationale des Réfugiés
- Santé Mentale et Précarité : la clinique psychosociale
- Réduction Risques Alcool
- Santé Mentale et Accompagnement
- Réductions Risques Addictions : le soin
- Webinaires : Réduction Risques et Dommages FAS
 - PlateForme Inclusion
 - IML
 - Prévention du Suicide
- Lab's Logement d'Abord
- Visite Territoire Zéro Chômeurs longue Durée (TZCLD)
- Journées Portes Ouvertes ALAJI
- Plateforme Vocasoins AFPA
- Événement Emploi LORTIE
- Visite Garage Solidaire
- Rencontre association Réponse Vandoeuvre

5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La mission domiciliation permet l'accompagnement individuel et collectif des publics bénéficiaires du RSA et/ou domiciliés au 44 rue Molitor, en situation de rupture d'hébergement et/ou de grande marginalité sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Historiquement, ce public spécifique est connu de notre association qui adapte ses accompagnements aux problématiques rencontrées.

En 2025, la mission Domiciliation s'est davantage intégrée au sein des dispositifs de veille sociale en intégrant notamment la réunion de coordination des dispositifs de veille sociale. De même, davantage de réunions et de rencontres partenaires ont été organisées conjointement, participant ainsi à l'alimentation d'une synergie de travail entre les professionnels. La mission DOM en collaboration avec les autres dispositifs assurent ainsi une veille globale auprès de l'ensemble du public de la rue afin de proposer des accompagnements adaptés qui s'articulent en fonction des missions de chacun.

